

L'hebdo

Aperçu des activités de la semaine
du lundi 22 au dimanche 28 juin 2020



POLICE
RIVIERA

379 interventions



AMBULANCE
RIVIERA

109 interventions



SDIS
RIVIERA

15 interventions

Interventions diverses

Les aspects à caractère judiciaire ne sont pas développés dans l'hebdo.



Blonay



28.06.2020 – 0815 et 0845 : manifestation non autorisée – conduite sous l'influence de l'alcool et de stupéfiants

Nos services sont requis sur les hauts de Blonay en pleine forêt, où se termine une fête d'anniversaire privée regroupant une soixantaine de personnes montées sur les lieux avec une cinquantaine de voitures. L'organisateur de l'événement est rencontré et rendu attentif à la problématique des nuisances sonores, de l'alcool et des déchets. Une dénonciation aux dispositions du Règlement général de police intercommunal lui est annoncée. De plus, deux infractions à la Loi sur la circulation routière sont constatées à l'endroit d'automobilistes interceptés dans les environs, conduisant sous l'influence de l'alcool et de stupéfiants.



Corseaux



25.06.2020 – 1415 : accident de la circulation avec blessé

Alors qu'il circule sur la route de Lavaux, un cycliste heurte le trottoir et chute lourdement. Souffrant de douleurs à la hanche, il est pris en charge par un équipage d'ambulanciers qui le conduit à l'hôpital. Un rapport d'accident est dressé par Police.

25.06.2020 – 1730 : accident de la circulation avec blessé

Un motocycliste inattentif percute le véhicule le précédant sur la route de Châtel-St-Denis. Légèrement blessé lors de sa chute, il est pris en charge par un équipage d'ambulanciers qui l'achemine à la permanence médicale de La Tour-de-Peilz. Un rapport d'accident est dressé par Police.



La Tour-de-Peilz



22.06.2020 – 2215 : conduite sans permis

En cours de patrouille motorisée sur la route de Saint-Maurice, les policiers interceptent un automobiliste à la conduite dynamique. Lors des contrôles, il ressort que l'intéressé n'est pas au bénéfice d'un permis de conduire. Il est dès lors conduit au poste de police pour la suite de la procédure.



Troubles à la tranquillité publique

Le vendredi 26.06.2020 à 2215, en cours de patrouille pédestre sur le Quai Roussy, les policiers dénoncent à l'autorité compétente deux détenteurs d'enceintes à l'origine de nuisances sonores perturbant le voisinage, dont l'un possédant également de la marijuana.

Durant la nuit du samedi 27 au dimanche 28.06.2020, notre présence est requise au Bain des Hommes pour de la musique diffusée à haut volume par un groupe de jeunes déjà sensibilisés à cette problématique plus tôt dans la soirée. Le propriétaire de l'enceinte est cette fois-ci dénoncé à l'autorité compétente. Les policiers font cesser le bruit avant de quitter les lieux. Le même scénario se présente au Parc Roussy, où le propriétaire du dispositif sonore à l'origine des nuisances est aussi dénoncé. Notre présence est également requise à plusieurs reprises pour des nuisances

sonores en provenance du port et du Bain des Dames, où une centaine de personnes sont installées. Deux propriétaires d'enceintes acoustiques sont dénoncées pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.



Montreux



Troubles à la tranquillité publique, dommages à la propriété

Le vendredi 26.06.2020 à 0040, notre présence est requise sous le couvert du débarcadère où un groupe de jeunes écoute de la musique à un volume excessif. Le propriétaire du dispositif est dénoncé pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal. Les intéressés sont également priés de nettoyer les lieux avant de les quitter.

Le samedi 27.06.2020 à 0215, en cours de patrouille sur le Quai Edouard-Jaccoud, les policiers interviennent auprès d'un jeune homme qui écoute de la musique à haut volume et le dénoncent pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.

Le dimanche 28.06.2020 à 0130, les policiers interviennent sur la pelouse du Pierrier à Clarens pour des jeunes qui écoutent de la musique. Le propriétaire du dispositif est dénoncé. A 0430, une tierce personne nous signale un homme qui vient de briser la vitrine d'un commerce de la Grand-Rue. L'auteur est interpellé et identifié grâce à un signalement recueilli sur place. Le propriétaire du négoce, avisé des faits, se rendra au poste de police pour y déposer une plainte pénale. Peu après, un regroupement d'environ 300 personnes devant un établissement de nuit attire l'attention des policiers. Les personnes sont alcoolisées et l'ambiance s'envenime. Les fêtards sont dispersés et un dispositif est déployé jusqu'au retour du calme vers les 0600. A 2325, notre présence est requise à deux reprises dans un établissement public de l'avenue des Alpes. De nombreux clients bruyants sont installés à l'extérieur et leurs éclats de voix perturbent le sommeil du voisinage. Les policiers rencontrent le gérant qui est dénoncé pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.



26.06.2020 – 1345 : accident de la circulation avec blessés

Ambulance et Police Riviera interviennent sur l'avenue des Alpes en face de la gare suite à un accident impliquant une scooteriste qui a heurté une piétonne traversant la chaussée, après avoir perdu la maîtrise de son engin sur une route détrempée. La piétonne est acheminée à l'hôpital par un équipage d'ambulanciers. Quant à la scooteriste, légèrement blessée, elle est auscultée sur place. Les lieux sont sécurisés et un rapport est dressé par les policiers.



Pollution sonore

Le vendredi 26.06.2020 à 2311, en cours de patrouille motorisée entre la rue de la Paix et la Grand-Rue, les policiers interceptent un automobiliste qui fait vrombir inutilement le moteur de sa voiture à plusieurs reprises. Il est dénoncé aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.

En point fixe à la rue du Lac à Clarens, le samedi 27.06.2020 à 2035, l'attention des policiers se porte sur un motocycliste faisant vrombir le moteur de son engin alors qu'il se trouve arrêté à un feu rouge. Il est intercepté. Lors des contrôles, il s'avère qu'il n'est pas en possession du permis de circulation de sa moto, ni de son permis d'élève-conducteur. Dès lors, il est sanctionné pour ces deux infractions.

Le dimanche 28.06.2020, durant la nuit, lors d'un contrôle de personnes à l'avenue des Pléiades à Clarens, les policiers entendent les vrombissements d'une voiture circulant à l'intersection rue du Léman – rue du Lac. Ils poursuivent l'automobiliste en infraction et l'interceptent finalement à l'avenue Rousseau. A bord se trouvent cinq occupants. Le conducteur est dénoncé pour infraction aux dispositions de la Loi sur la circulation routière, après avoir nié vouloir se soustraire au

contrôle. Un autre cas similaire se produit lors d'un point fixe en gare de Montreux, durant lequel un conducteur, récidiviste, est également poursuivi par une patrouille de police avant d'être intercepté et dénoncé.



27.06.2020 – 2000 : ivresse sur la voie publique

Les policiers interviennent à la Grand-Rue pour un homme ivre qui dort aux abords d'un parc public. Sur place, l'intéressé est réveillé. N'ayant aucune pièce d'identité sur lui et refusant de se légitimer, il est conduit au poste de police pour la suite de la procédure. Une dénonciation à l'autorité compétente lui est annoncée.



St-Légier – La Chiésaz



23.06.2020 – 2300 : nuisances sonores

Notre présence est requise en gare pour des nuisances sonores occasionnées par les éclats de voix de quatre jeunes, dont un mineur. Tous sont dénoncés pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal et les parents du mineur sont contactés.

27.06.2020 – 0900 : pollution sonore

Lors d'une surveillance du trafic routier sur le chemin Pacottaz, les policiers sont en présence d'un automobiliste qui fait vrombir inutilement le moteur de sa voiture à plusieurs reprises. Il est suivi par une patrouille qui l'intercepte sur le chemin de Pré-au-Blanc. L'intéressé est dénoncé aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.



Vevey



25.06.2020 - 1055 : accident de la circulation avec fuite et ivresse qualifiée

Alors qu'il circule dans le giratoire d'Entre-deux-Villes, un automobiliste en état d'ivresse perd la maîtrise de sa voiture, laquelle vient heurter la glissière de sécurité à droite de la rue d'Italie, avant de s'immobiliser. Malgré l'ouverture de son airbag et les dégâts sur sa voiture, l'intéressé prend la fuite, n'obtempérant pas aux injonctions d'un assistant de sécurité publique présent sur les lieux. Il est finalement intercepté, non sans peine, par une patrouille de police sur l'avenue de Nestlé. Ne voulant pas coopérer, il a dû être maîtrisé et conduit au poste de police pour la suite de la procédure.



Troubles à la tranquillité publique

Le vendredi 26.06.2020 à 0025, notre présence est requise dans un établissement public de l'avenue de la Gare. De nombreux clients bruyants sont installés en terrasse et de la musique est diffusée à haut volume, fortement audible dans le voisinage. Les policiers rencontrent le gérant qui est dénoncé pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.

En date du samedi 26.06.2020 à 0045, une présence policière est requise auprès d'un groupe de jeunes aux Galeries du Rivage, en raison de nuisances sonores importunant le voisinage, provoquées par de la musique diffusée à un niveau sonore trop élevé. Le propriétaire du dispositif est dénoncé pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal. Un autre groupe d'une dizaine de personnes est sensibilisé à la problématique des nuisances sonores. Durant cette intervention, deux hommes en profitent pour percer le pneu arrière du véhicule de police. Malgré des recherches entreprises rapidement dans le secteur, les auteurs restent introuvables.

A 2345, une jeune femme, multirécidiviste en ce qui concerne les nuisances sonores et propriétaire d'une enceinte acoustique, est dénoncée à l'autorité compétente lors d'une patrouille au Jardin du Rivage.

Durant la nuit du samedi au dimanche, plusieurs patrouilles de police sont intervenues à de nombreuses reprises auprès de groupes de personnes occasionnant des nuisances sonores au débarcadère, ainsi qu'au Jardin du Rivage. Certaines d'entre elles ont été sensibilisées à cette problématique en début de soirée, avant d'être dénoncées plus tard dans la nuit.



23.06.2020 - 2225 : secours à une personne bloquée

Un équipage d'Ambulance Riviera prend en charge une personne en situation de handicap, dont le bras est coincé par la barrière d'un escalier d'un immeuble locatif de la rue du Jura. L'intéressée est stable. Six pompiers sont alarmés avec un véhicule pionnier pour permettre la libération de la victime. Une patrouille de Police Riviera se rend également sur les lieux.



26.06.2020 - 1235 : fumée au sous-sol d'un lieu de culte

Un léger voile de fumée se répand dans le local de chaufferie d'un lieu de culte veveysan. Six pompiers convergent sur les lieux pour procéder aux mesures de la qualité de l'air et aucune trace d'oxyde de carbone n'est relevée. Un professionnel se rend également sur place, confirme l'absence de danger et reprend le cas.

Autres



23.06.2020 - 1605 : un feu au milieu de l'autoroute

Deux feux d'origine inconnue se développent sur la berme centrale de l'autoroute A9, entre Montreux et Villeneuve. Onze pompiers sont mobilisés avec un tonne-pompe 2'000 litres et un camion de secours routier. La Police cantonale et le Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier convergent également sur les lieux.

25.06.2020 - 1905 : pollution sur une aire de repos

Un véhicule pris en charge par un dépanneur sur l'aire autoroutière du Chablais perd du diesel sur la chaussée. Pour lutter contre cette pollution, cinq pompiers se rendent sur place avec un camion de défense contre les hydrocarbures (DCH). Une patrouille de la Police cantonale est également présente sur les lieux.



Radar mobile

Date	Lieu	Vitesse limitée	Vitesse la plus élevée	Véhicules contrôlés	Véhicules dénoncés	% des usagers en infraction
25.06.20	Le Mt-Pèlerin, Rte Baumaroche	50 km/h	63 km/h	*	20	xx.000

* contrôle effectué avec un appareil radar laser qui ne permet pas de comptabiliser le nombre de véhicules contrôlés

Radars fixes

Lieu	Vitesse limitée	Véhicules contrôlés	Infractions		% des usagers en infraction
			Feu rouge	Vitesse	
Jongny, Rte de Châtel-St-Denis (hauteur adm. communale)	50 km/h	17'207	2	20	0.128 %
Jongny, Rte de Châtel-St-Denis (hauteur Combettaz)	50 km/h	11'741	0	251	2.138 %
Clarens, Rue Gambetta (sens descendant)	50 km/h	31'015	16	32	0.155 %
Clarens, Av. E.-Rambert	50 km/h	1'943	4	0	0.206 %